

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par les arrêtés du 13 décembre 2018 et du 23 janvier 2020, modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020

1-DEFINITION DU METIER INFIRMIER

La formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier vise l'acquisition de 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Depuis 2009, cette formation s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures et depuis l'Arrêté du 9 Septembre 2021, portant autorisation d'expérimentation, les étudiants en soins infirmiers qui se sont inscrits aux IFMS d'Albi, comme au PREFMS de Toulouse et son antenne de Saint Gaudens, en première année à compter de la rentrée 2022, vont se voir délivrer, conjointement au diplôme d'Etat d'infirmier, le diplôme de licence à partir de 2025.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Ils interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les compétences requises pour l'exercice du métier d'infirmier(e) sont :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
- Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Elles sont rédigées en termes de capacité devant être maîtrisées par les professionnels et **attestées par l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.**

Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans la limite de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **10 compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et, en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations **donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer.**

La formation est **organisée pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.**

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science.** Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières.**

2-D.A.R. (dispositif aide à la réussite)

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'étudiant dans son parcours de formation.

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à assurer un accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

3-MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI 2023

L'arrêté du 23 janvier 2020 (modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'infirmier) :

Renseignements et calendrier sur le site de l'IFMS d'Albi : <https://www.ifmsalbi.fr>

Organisation et modalités de la Sélection FPC sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Modalité 1 : POUR LES CANDIDATS BACHELIERS ET FUTURS BACHELIERS : PARCOURSUP - Inscriptions et saisie des vœux : du 18 janvier 2023 jusqu'au 8 mars 2023.

Procédure d'inscription obligatoire via la plateforme PARCOURSUP possible depuis ce lien :

<https://www.parcoursup.fr/> (calendrier en ligne).

N.B. : Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat

Modalité 2 : POUR LES CANDIDATS VIA LA VOIE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. Inscriptions du 18 janvier 2023 jusqu'au 24 février 2023 (coût de l'inscription : 100 €).

Procédure d'inscription obligatoire en ligne via le site depuis ce lien : **<http://ifmsalbi.pgfs.fr/>**

Modalité 3 : POUR LES CANDIDATS RELEVANT DES MODALITES DE PRÉSENTATION DIRECTE AU JURY DU DEI - Inscriptions du 18 janvier 2023 jusqu'au 24 février 2023 (coût de l'inscription : 100 €).

Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat Infirmier.

4-CALENDRIER

Calendrier vaccinal et attestation d'aptitude dès l'entrée en formation

- Un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier.
- Un certificat médical établi par un médecin agréé (*) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et/ou psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier en France

L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le TARN et les départements limitrophes.

LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ – PARCOURS SCIENCES INFIRMIERES ET DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER (Double cursus)

A compter de la rentrée universitaire 2022/2023, et ce pour une période expérimentale, l'UT3 s'est inscrit dans une démarche innovante de création d'un double diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé regroupant 7 parcours paramédicaux (audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale, orthoptie, pédicure-podologue, psychomotricité, sciences infirmières) et un diplôme d'État Infirmier. Ce projet est porté par l'UT3 en partenariat avec le CHU de Toulouse, la Région Occitanie et l'ARS.

Cette organisation permet de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche, participant d'une culture paramédicale commune.

La Licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur, associé à l'autorisation d'exercice du Jury DEI par la DREETS. Les enseignements de la Licence Sciences pour la Santé, parcours Sciences Infirmières sont organisés sous forme d'unité d'enseignement (UE) avec des UE Communes (UEC), des UE Communes partielles (UECP) et des UE Métiers (UEM) dont les stages.

LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ / PARCOURS SCIENCES INFIRMIÈRES

3904 heures d'enseignements

➤ enseignements théoriques : 2049 h

- ♦ UEC : 389 h
- ♦ UECP : 243 h
- ♦ UEM : 742 h
- ♦ Accompagnement à la professionnalisation : 300 h
- ♦ Examens, révisions : 375 h

➤ Stages : 1855 h

10 compétences infirmières à acquérir au cours de la formation.

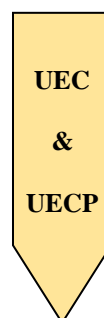
Alternance : 3 jours d'enseignements universitaires en Visio (UEC + UECP) + 2 jours sur site (UEM) aux IFMS Albi.

Accompagnement par cadre de santé formateurs.

L1 axée connaissances socles + 12 semaines de stage

L2 axée physiopathologie + 18 semaines de stage

L3 axée professionnalisation + 23 semaines de stage



UEC : UE Communes à l'ensemble des 7 Parcours

- Sciences médicales – Bases
- Sciences humaines – Bases
- Outils et Méthodes (Anglais, Pix)

UECP : UE Communes Partielles (selon parcours)

- Sciences médicales approfondies (anatomie, physiologie, pathologies, pharmacologie)



UEM : UE Métiers

- Sciences infirmières
- Travaux dirigés et ateliers pratiques
- Stages
- Unités d'intégration

Accompagnement à la professionnalisation

5-LA FORMATION

La durée de la formation est de 3 ans soit 6 semestres.

La formation théorique est dispensée sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques et de travail personnel guidé.

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) :

- Des Unités d'Enseignement Communes et Communes Partielles dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers ;
- Des Unités d'Enseignement Métiers de savoirs constitutifs des compétences infirmières et d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation, posture professionnelle et des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Et couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthode
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

La formation clinique en stage est de 1 855 heures

- En première année, 12 semaines de stage ;
- En deuxième année, 18 semaines de stage ;
- En troisième année, 23 semaines de stage :

Quatre types de stages sont prévus :

- Soins de courte durée ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ;
- Soins individuels ou collectifs sur les lieux de vie.

6-COUT DE LA FORMATION :

Pour la formation initiale et les demandeurs d'emplois, les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région Midi-Pyrénées.

Pour la formation professionnelle continue, se rapprocher de la Région et des financeurs (employeur, OPCA...) pour tout complément d'information. Le coût des frais pédagogiques par année de formation est de 9 100,00 euros.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Financement des Formations Sanitaires et Sociales.

Possibilité de bénéficiaire de bourses d'études : Attribuées par la Région Midi-Pyrénées.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Bourses Sanitaires et Sociales.

7-VIE ETUDIANTE

Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, classée en juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Humanité

Les IFMS regroupent l'IFSI, l'IFAS et le CFA sur le site du Campus CHAMPOLLION où se trouvent une bibliothèque Universitaire et un restaurant Universitaire.

La gare d'Albi se situe à proximité du Campus

8-CONTACTS

IFMS Albi, IFSI – IFAS -CFA
6 Impasse François verdier
81000 ALBI

Secrétariat :

Mail : secretariat@ifmsalbi.fr
Tél : 05 67 87 45 08
Site : <https://www.ifmsalbi.fr>

Référents PARCOURSUP

Secrétaires :

Nathalie ROCHETTE : 05 67 87 45 12
nathalie.rochette@ifmsalbi.fr
Laetitia PAPPAKOSTAS : 05 67 87 45 14
laetitia.pappakostas@ifmsalbi.fr

JOURNÉE PORTES OUVERTES AUX IFMS D'ALBI
LE SAMEDI 04 FÉVRIER 2023
de 9 h 30 à 16 h 30

